



Mairie  
580 route des Boissonnets  
01290 BEY  
04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 13 juin 2022, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL Maire de BEY

Membres présents : Mrs Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Henri PORNON, Alexandre DESPRAS, Karyl THEVENIN, Mmes Angélique SAUTIER, Agnès LAURENT, Emilie SANTE, Patricia GASTEBOIS

**Absents, excusés** : Philippe MARECHAL

---

Le Conseil Municipal réuni :

- Approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu de la séance du 10/05/2022.
  - Autorise le Maire à signer le devis de remplacement du tracteur et à signer le financement par crédit-bail sur une durée de 58 mois.
  - Décide d'adhérer au CAUE pour un montant de 30,50 euros.
  - Décide d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement pour un montant de 91,50 euros.
  - Approuve le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).
  - Approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes de la Veyle.
- 
- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de sécurisation du cheminement piéton Route des Boissonnets.
  - Ne souhaite pas installer un chenil en libre accès sur la commune.
  - Prend connaissance de la proposition de partenariat avec l'« Aindépendant », outil de communication proposé par Eric Bernet qui s'occupe déjà des parutions de Veyle Infos.  
Décide d'en savoir plus avant de prendre une décision (coût, fréquence des reportages ou informations...)
  - Est informé de la nouvelle réglementation concernant le procès-verbal du Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.
  - Parle des points lumineux autour de la mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.



Le Maire  
Michel GENTIL